



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la rencontre de proximité n°1 au marché de Charvieu-Chavagneux

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Charvieu-Chavagneux, Marché

Date et horaire : 2 décembre 2023, de 9h00 à 12h00 – cet horaire a été choisi en fonction de l'horaire du marché qui génère un flux important de visiteurs essentiellement locaux : il a permis de rencontrer des riverains de Charvieu-Chavagneux et des communes environnantes.

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet au sein du marché, à proximité des autres stands des commerçants, afin d'être visible et identifiable par les usagers. Sa localisation doit être discutée avec le placier du marché.
- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Marieke BARRAUD, Eric LAMARD, William BRASIER
- PARIMAGE : Fiona BOISARD

Garants de la concertation (CNDP) : Jacques ARCHIMBAUD, Jean-Michel THORNARY

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une trentaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques, dont la réunion publique d'ouverture prévue quelques jours plus tard le mardi 5 décembre à Lagnieu, de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

34 personnes rencontrées au total ; les participants ont posé des questions, au fil de l'eau lors des discussions, après une présentation du projet par le maître d'ouvrage. Une trentaine de synthèses et quelques dossiers de concertation ont été distribués.

Parmi les participants, quelques conseiller.e.s municipaux de Saint-Romain-de-Jalionas et plusieurs adhérents au collectif « Stop barrage ».

9 contributions ont été déposées dans l'urne prévue à cet effet : 2 défavorables au projet, 6 favorables et 1 neutre car « *des doutes encore sur le retour sur investissement en € et en CO₂* ».

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Charvieu-Chavagneux (79 %), Saint-Romain-de-Jalionas (9 %), Tignieu (3 %), Colombier-Saugnieu (9 %).

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **La localisation du projet et l'option du pont** : La majeure partie des personnes rencontrées ont mentionné l'hypothèse de construction d'un pont sur le barrage et la question de la localisation du projet dès le début des échanges. Les critères techniques ou géophysiques qui fondent la localisation du projet ne sont pas interrogés ni discutés. Le sujet du pont est mis en avant, notamment par les habitants de Saint-Romain-de-Jalionas, qui y sont fortement opposés et, de ce fait, rejettent le projet lui-même. Dans l'ensemble, les autres personnes rencontrées se sont montrées plutôt favorables à la construction d'un nouveau pont. Selon les participants affiliés au collectif « Stop barrage », des informations erronées seraient transmises aux riverains concernant ce sujet. **Le maître d'ouvrage** précise qu'aucun pont n'est prévu par le projet Rhôneergia. Au stade du développement de projet, le projet Rhôneergia porté par CNR ne prévoit que le franchissement sur l'aménagement nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de l'usine et du barrage. Il indique toutefois que les conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère mènent simultanément une étude d'opportunité d'un franchissement routier entre les deux rives du Rhône et de sa localisation.
- **Les EPR2 et l'eau** : Une grande partie des personnes rencontrées ont mentionné le projet voisin de construction de nouveaux réacteurs nucléaires (EPR2) sur le site de la centrale du Bugey. Généralement favorables aux EPR2, ces personnes ont toutefois exprimé des inquiétudes concernant le réchauffement climatique, les conséquences sur l'eau et la gestion de l'eau en cas de sécheresse ou d'inondation. D'autres, favorables ou défavorables, ont estimé que le projet Rhôneergia servait le projet d'EPR2.

Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Rhôneergia et le projet d'EPR2 sont indépendants. Il a précisé que CNR et EDF travaillent ensemble à la compatibilité des deux projets dans la perspective d'un objectif national partagé de mix énergétique.

- **Le modèle économique** : Beaucoup de participants se sont interrogés sur les retombées fiscales et sociales du projet.
Le maître d'ouvrage a rappelé l'existence de la taxe prélevée au profit des collectivités territoriales sur les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (IFER). Dans le cas du projet Rhôneergia, de l'ordre de 2 millions d'euros seraient ainsi taxés et reversés aux communes environnantes et intercommunalités touchées par le projet. Le maître d'ouvrage a ensuite décrit la contribution globale de CNR au dynamisme territorial : 14 000 emplois directs et indirects aujourd'hui et 18 000 induits grâce au programme travaux inscrit dans la prolongation de la concession.
- **Les loisirs** : Les participants ont insisté sur l'impact du projet sur les activités de loisirs, particulièrement la pêche.
Le maître d'ouvrage a rappelé que CNR était un partenaire engagé auprès des territoires, menant des actions de développement économique autour des usages du Rhône, notamment en termes de loisirs, sport, tourisme, patrimoine, etc., et à l'écoute des projets des citoyens, des entreprises, des associations et des collectivités. Dans le cadre du projet à l'étude, les conditions d'accès au Rhône, de création d'espaces de baignade et de postes de pêche pourront être étudiées.
- **L'indépendance énergétique** : Certains participants ont estimé que le projet servirait la région et plus largement le pays dans la conquête de l'autonomie énergétique, d'autant plus dans un contexte de décarbonation.
- **Les sédiments** : La gestion des sédiments est un sujet récurrent sur le Rhône et beaucoup de participants s'interrogent sur les impacts environnementaux de la construction de l'ouvrage.
Le maître d'ouvrage a expliqué que des analyses de la qualité des sédiments du Rhône ont été réalisées en 2022 pour alimenter la réflexion sur le projet.
- **Végétation et restauration de milieu** : Des riverains ont exprimé leur inquiétude face à la replantation de végétaux en milieu naturel et ont estimé que « *ça ne marcherait pas* » et que « *la biodiversité est beaucoup moins forte sur des milieux restaurés que sur des milieux naturels originels* », d'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique. Ils ont fait connaître leur souhait de « *conserver 100 % des milieux naturels sans avoir recours à une restauration des milieux par des engins qui émettent du CO2* ».
Le maître d'ouvrage a expliqué les axes de mesures ERC-AS envisageables, et notamment les démarches de restauration et de valorisation qui seront étudiées et définies si l'Etat décide de poursuivre les études projet. Il a fait valoir l'expertise de la CNR dans la restauration des milieux, acquise notamment en renaturation des îlots sur le cours du Rhône.
- **Les poissons** : Un participant a cité l'article de presse de l'AAPMMA concernant la passe à poissons de Sault-Brénaz expliquant que les poissons circulaient avec difficulté. Il a ensuite interrogé le maître d'ouvrage sur la participation du tissu associatif à l'étude du projet Rhôneergia.
Le maître d'ouvrage a expliqué que pour limiter l'impact du barrage-usine sur la

circulation des poissons, l'aménagement d'une rivière artificielle est prévu, avec une prise d'eau, un régulateur pour compenser les variations de niveau de la retenue, et une chambre d'observation équipée d'un système de vidéo-comptage. La chambre de visionnage pourrait par ailleurs être ouverte au public dans une démarche pédagogique. Le maître d'ouvrage a ensuite mentionné le retour d'expérience de la passe à poissons de Villebois, inaugurée le 8 juillet 2022, où 13 725 poissons (et 24 espèces différentes) ont été comptabilisés la première année de suivi sur un des deux couloirs de visualisation équipé d'un dispositif amovible de vidéo-comptage qui filme les poissons passant devant un panneau lumineux. Concernant l'association des parties prenantes, les passes à poissons font l'objet de suivis piscicoles menés en partenariat avec les acteurs du territoire tels que les associations – lorsqu'elles le souhaitent – et les fédérations départementales de pêche.

- **L'insertion paysagère** : La localisation des surfaces impactées et des moyens qui seront mis en œuvre dans le cadre de la démarche ERC-SA sont sources de préoccupation. En effet, certains participants ont estimé que l'ouvrage gênerait le paysage, déjà marqué par le CNPE du Bugey et les EPR2 à venir. La question de l'utilisation de terres agricoles et de transformation des espaces de manière générale en amont et en aval du projet est posée.

Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Rhôneergia induirait localement de profondes évolutions paysagères, essentiellement en amont du barrage-usine et jusqu'à quelques kilomètres en aval. Il a signalé les discussions entamées avec les organisations d'agriculteurs et d'irrigants et a souligné que, comme pour les précédents aménagements de CNR, les études de conception architecturale du projet seraient soumises à un objectif d'intégration paysagère. Enfin, le maître d'ouvrage a expliqué la démarche de CNR avec le service régional d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région AURA ainsi que les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ain et de l'Isère pour mieux cerner les enjeux, les procédures à suivre et les mesures à prévoir.

Deux images présentant le scénario d'insertion paysagère ont été présentées par le maître d'ouvrage (voir ci-après).



- **Le développement des énergies renouvelables** : Globalement, toutes les personnes rencontrées sont favorables au développement des énergies renouvelables dont l'énergie hydroélectrique, à condition que les impacts environnementaux soient limités et rendus publics.

Le maître d'ouvrage a informé les participants du calendrier des études qui sont et/ou seront menées à partir de mi-2024, si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet à l'issues de la concertation préalable. Ce calendrier détaillé est présenté page 45 du Dossier de la concertation préalable, disponible sur le site internet de la concertation : <https://concertation-rhoneergia.fr/fr/documentation>. Certaines études sont déjà disponibles sur le site de la concertation, et d'autres seront rendues publiques au fil de l'eau dans les mois à venir.

Les recommandations des participants vis-à-vis du projet à l'étude

Lors des rencontres publiques, les participants sont également invités à faire des recommandations. Ces dernières sont recensées par le maître d'ouvrage.

Ainsi, à l'issue du marché de Charvieu Chavagneux, on note :

1. La création d'une vélo-route sur l'ouvrage afin que les usagers puissent passer d'une rive à l'autre et bénéficier des infrastructures de la rive droite (piscine de Saint-Vulbas, Chemin de halage, etc.)
2. Le rapprochement de la ViaRhôna du Rhône ;
3. La recréation d'un paysage « sauvage » lors de la restauration post-travaux, pour un effet le plus naturel et immédiat possible, sans créer de jardin ou de parc comme en ville ;
4. La réalimentation de la partie aval du Girondan avec la retenue de Rhônergia pour maintenir un débit suffisant pour les poissons ;
5. L'étude de l'amélioration de l'état de la rivière Girine, touchée par des problématiques d'assec depuis les travaux du terrain de football sur les sources il y a quelques années ;
6. L'étude de la restauration du Girondan pour traiter les aspects secs sur la partie aval de Rhonergia.

